	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-47</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105686-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction du Tourisme	<b>N° 2025-47</b>

---

**Projet européen CULTIGEN - Partenariat de transfert de solution innovante entre  
Bordeaux Métropole et la Ville de Copenhague - Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'objet de la présente délibération est d'approuver la participation de Bordeaux Métropole au projet européen « CULTIGEN : Culture, Tourisme, régénération grâce à des solutions numériques innovantes et à une plateforme de gouvernance » en tant que partenaire et de définir les conditions et modalités financières de cette participation. Elle vise également à autoriser la signature de tous les documents afférents à ce projet. Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération. Cette compétence est partagée avec l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM). En octobre 2024, il a été proposé à la Ville de Bordeaux de rejoindre le projet européen CULTIGEN en tant que partenaire. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « European Urban Initiative » qui vise à soutenir l'expérimentation dans les villes de solutions innovantes répondant aux défis urbains complexes et à leur permettre de devenir des laboratoires d'innovation. D'une durée de quatre ans, le projet CULTIGEN a pour objectif de proposer une solution méthodologique et technologique visant à lutter contre le surtourisme dans les villes. Il repose sur la création d'un outil numérique de collecte de données qualitatives, permettant de cartographier les expériences des habitants et des visiteurs. À terme, ce projet devrait déboucher sur des solutions locales concrètes, coconstruites avec la participation active des citoyens et des touristes. Le consortium, coordonné par la Ville de Copenhague, comprend six partenaires locaux (dont l'Université d'Aalborg et des acteurs du secteur touristique) et prévoit l'intégration de trois villes partenaires « de transfert » : afin de tester la solution numérique sur d'autres territoires aux contextes différents, mais aux enjeux similaires : Rome, Constanta et Bordeaux. Celles-ci auront pour mission de déployer et d'adapter les solutions développées par le consortium en fonction des spécificités de leurs territoires respectifs.

Ce déploiement passe par plusieurs types d'actions, dont le calendrier est détaillé en annexe 1.

- **le développement d'un outil d'écoute urbaine** visant à créer un dialogue virtuel avec les habitants et les touristes et à recueillir des informations sur leurs expériences, dans le but de mieux comprendre leurs préoccupations et leurs besoins et d'améliorer la gestion durable de la ville ;
- **la mise en place de solutions au niveau de certains quartiers**, avec le soutien des acteurs économiques locaux, afin de déconcentrer les flux touristiques et de les orienter vers des quartiers périphériques au centre-ville moins fréquentés. Cette approche devant permettre de promouvoir des identités locales nouvelles et d'enrichir l'offre touristique du territoire ;
- **la co-construction de solutions avec les citoyens**, pour faire progresser le développement durable du tourisme.

Bien que le projet se concentre exclusivement sur la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole sera l'entité porteuse du projet, en raison de sa compétence en matière de tourisme sur le territoire métropolitain. Cet engagement en tant que partenaire de transfert a fait l'objet d'une lettre d'intention signée par Madame la Présidente de Bordeaux Métropole le 12 novembre 2024, jointe en annexe au présent rapport. La participation à ce projet européen s'inscrit par ailleurs dans les objectifs de la feuille de route métropolitaine « Bâtir ensemble un tourisme responsable », adoptée en 2022 autour de quatre axes stratégiques. Cette stratégie, coconstruite avec les acteurs locaux et les habitants, vise à valoriser le territoire au-delà des zones touristiques traditionnelles et à développer le tourisme de manière soutenable (Axe 4). Ce pilotage raisonné passe par l'observation et le suivi de l'activité du territoire.

Dans cette optique, l'outil d'écoute urbaine proposé par le projet CULTIGEN permettra de recueillir des données précieuses sur les perceptions, les attentes et les besoins des habitants et des visiteurs, facilitant ainsi une gestion du tourisme davantage alignée sur les enjeux de durabilité et d'équité sociale.

Le budget alloué à Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du projet est de 150 000 €, dont 80% sont cofinancés par l'Union européenne, soit une subvention de 120 000 €. Ce financement couvrira les frais liés aux déplacements nécessaires au projet, ainsi que les coûts de communication et les prestations de services pour accompagner la Direction du Tourisme dans la mise en œuvre des actions prévues. Les 20% restants (soit 30 000 €) correspondront à la valorisation du temps des agents déjà en poste, qui travailleront sur ce projet.

La subvention européenne est conditionnée à la production des livrables prévus dans le projet.

Les livrables attendus sont les suivants :

- une évaluation des capacités au démarrage du projet (évaluation des ressources, des compétences, des infrastructures pour atteindre des objectifs spécifiques du projet),
- une analyse « SWOT » (forces, faiblesses, opportunités et menaces),
- un plan d'action de mise en œuvre du projet au niveau local,
- une étude de transfert (l'objectif est d'évaluer la faisabilité, les conditions et les limites de l'adaptation, de la reproduction et de l'évolutivité de la solution CULTIGEN pour répondre aux défis rencontrés au niveau local, tout en définissant les étapes à suivre après le projet),
- une évaluation des capacités en fin de projet.

Le paiement de la subvention sera réalisé en deux versements : 30% lors de la première année du projet et 70% en fin de projet, sur validation par l'Union européenne de l'ensemble des livrables.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République

**VU** la délibération n°2022-193 du 25 mars 2022 portant sur la stratégie métropolitaine pour faire de

Bordeaux une destination reconnue de tourisme responsable

**VU** la délibération n°2024-549 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 - ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT.

**VU** la lettre d'intention signée par Madame la Présidente de Bordeaux Métropole le 12 novembre 2024.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** ce projet européen s'inscrit dans le cadre de la compétence en matière de tourisme de Bordeaux Métropole et participe à une meilleure connaissance des publics touristiques sur le territoire et à une meilleure compréhension des mécanismes liés au surtourisme.

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la participation de Bordeaux Métropole au projet européen CULTIGEN en tant que partenaire dit « de transfert ».

**Article 2** : d'imputer les dépenses mises en œuvre sur le budget principal des exercices concernés par le projet CULTIGEN, chapitre 011 - article 6228 - fonction 61.

**Article 3** : de percevoir les recettes du fonds européen via le coordinateur du consortium (Ville de Copenhague) et de les imputer sur le Budget principal sur les exercices concernés, au chapitre 138, article 13872, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur TROUCHE;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BRET, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame HELBIG, Monsieur MARI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------